

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100042 du 14 avril 2010**

Pétitionnaire : M. Jérôme RICHARD

Localisation des travaux : Lozère / 48370 – ST GERMAIN DE CALBERTE / Hameau de « La Fare »

N° de parcelle forestière : 329-438 B2

Nature des travaux : Aménagement d'espaces extérieurs à une habitation

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- Les murs de soutènement et murets de clôture divers seront réalisés en pierres de schiste de récupération ou d'extraction locale d'appareillage à pierres sèches suivant la technique traditionnelle ;
- Leur couronnement sera assuré par des pierres plates posées à joints serrés ;
- Les gardes corps pourront être métalliques dans la continuité de l'existant ou en bois ronds de châtaignier de style « cévenol ».